

2 Politique

Parlement

La HAC et les préoccupations des sénateurs

O. N.

Libreville/Gabon

Le texte relatif à la création, organisation et fonctionnement de la Haute autorité de la Communication (HAC) qui remplace le Conseil national de la Communication (CNC), préalablement défendu par le ministre d'Etat en charge de la Communication, Guy Bertrand Mapangou, a été ratifié mercredi. C'était au cours d'une séance plénière présidée par Lucie Milebou Aubusson Mboussou. Plusieurs autres textes ont été également votés.

LE Sénat, s'est réuni, mercredi, au palais Omar Bongo Ondimba, dans le cadre d'une séance plénière dirigée par son président Lucie Milebou Aubusson Mboussou. En présence de plusieurs membres du gouvernement dont le ministre d'Etat Guy Bertrand Mapangou (Communication) et son collègue Noël Nelson Messone (Relations avec les Institutions constitutionnelles). Plusieurs textes à l'examen des sénateurs depuis plusieurs jours, voire plusieurs semaines, ont été adoptés. C'est entre autres le cas du projet d'ordonnance portant création, organisation et



Le président du Sénat, Lucie Milebou Aubusson Mboussou (micro), a dirigé la séance.

fonctionnement de la Haute autorité de la Communication (HAC). Un texte préalablement présenté et défendu par le ministre d'Etat Guy Bertrand Mapangou (Communication), devant les sénateurs membres de la Commission des Affaires culturelles, sociales et de la Communication présidée par Francis Odoumou.

C'est d'ailleurs à cette occasion que les sénateurs, réagissant à l'exposé des motifs du membre du gouvernement, avaient exprimé une série de préoccupations. Rappelons que lors de son intervention, Guy Bertrand Mapangou avait souligné que cette réforme "résulte des résolutions issues du Dialogue politique d'Angondjé, au cours duquel nombre de modifications et révisions institutionnelles ont été adoptées, notamment la ré-



Les membres du gouvernement présents à la séance plénière de mardi.

vision des statuts du Conseil national de la Communication". Non sans décliner les principaux changements apportés à ce niveau, en commençant par la dénomination. "Désormais on ne l'appellera plus CNC, mais Haute autorité de la Communication (HAC)", avait précisé l'hôte des élus. Et d'ajouter

: "Aussi, c'est une autorité administrative indépendante chargée de la régulation du secteur de la Communication et jouissant de l'autonomie financière. La désignation des membres de la HAC se fait comme suit : trois par le président de la République ; deux par le président du Sénat ; deux par le président de l'Assem-



L'adoption d'un texte par les sénateurs.

blée nationale ; deux par les membres de la corporation. Les missions et l'organisation de la HAC sont les mêmes que celles qui étaient assignées au CNC." En revanche, comme préoccupations, les parlementaires ont soulevé entre autres : "l'urgence qui a prévalu pour que cette ordonnance soit prise ; la nécessité de remplacer le CNC, organe constitutionnel, qui se portait très bien, par la HAC, autorité administrative indépendante, cette création de la HAC qui pourrait être perçue comme un recul de la démocratie au Gabon ; la différence et les changements dans le fonctionnement, les missions et l'organisation de la HAC par rapport au CNC ; etc."

Le moins que l'on puisse dire à ce stade, c'est que lors des débats, les réponses du membre du gou-

Session du conseil municipal de Libreville
Les travaux se sont poursuivis tard dans la nuit

Réunis en session, depuis mercredi, les membres du conseil municipal de Libreville ont poursuivi leurs travaux jusqu'à tard dans la nuit d'hier, à l'Hôtel de ville. Au point où, au moment où nous mettions sous presse, plusieurs points inscrits à l'ordre du jour n'étaient pas encore épuisés. Nous y reviendrons.

vernement sont restées, pour la plupart, très discutables. Mais, qu'à cela ne tienne, les parlementaires ont fini par adopter le texte. Reste maintenant à voir comment il va s'appliquer. Tant des zones d'ombre demeurent. Par exemple au niveau du mode de désignation de certains membres de la HAC.

Sur un tout autre plan, les sénateurs ont également adopté plusieurs autres textes. C'est le cas de l'ordonnance portant organisation et gouvernance des structures sanitaires en République gabonaise. Tout comme la proposition de loi fixant le cadre juridique pour une gestion rationnelle des produits phytosanitaires en République gabonaise, texte initié par le président du Sénat, Lucie Milebou Aubusson Mboussou.

Opposition/Union et Solidarité

Vers une cascade de démissions ?



Le président de l'US, Jean de Dieu Moukagni-Iwangou.

J.K.M

Libreville/Gabon

Les départs d'Elza-Ritcheulle Boukandou, Anges-Kevin Nzigou et Nicolas Nguema des rangs de la formation politique dirigée par Jean de Dieu Moukagni-Iwangou pourraient être annoncés de plusieurs autres.

FAUT-IL voir une relation de cause à effet entre les démissions, le 30 mai dernier, d'Elza-Ritcheulle Boukandou, Anges-Kevin Nzigou et Nicolas Nguema des rangs de l'Union et Solidarité (US) et la décision d'irrecevabilité rendue, le

même jour, par le juge de référé du tribunal de première instance de Libreville contre la requête introduite par la présidente du Mouvement des jeunes upégistes (MJU), tendant à démettre Jean de Dieu Moukagni-Iwangou de ses fonctions de président de l'US, au motif qu'il aurait violé les dispositions de cette formation politique en entrant au gouvernement ?

Dans tous les cas, d'aucuns n'hésitent pas à le croire. Tant ils estiment, à tort ou à raison, que ces désormais anciens cadres de l'US se sont rendus compte à l'annonce de la décision du



Elza-Ritcheulle Boukandou, Pdte du MJU...

juge de référé que le procès intenté par Mme Boukandou contre Jean de Dieu Moukagni-Iwangou ne pouvait leur être favorable. Et qu'il était préférable et sage, pour eux, de partir. D'autant plus que, depuis l'entrée du président de l'US au gouvernement, ils sont perçus comme "des aigris, des pestiférés, des jaloux et des ingrats", par une large frange des militants acquis à la cause de celui-ci.

Quoiqu'il en soit, leur départ constitue véritablement un coup dur pour l'US. Car, selon plusieurs militants, Anges-Kevin Nzigou et Nicolas Nguema, en

leurs qualités respectives de 3^e et 4^e vice-présidents de l'US, avaient largement contribué à l'implantation de cette formation politique dans la capitale gabonaise, aux côtés de la présidente du MJU Elza-Ritcheulle Boukandou. Tout en mettant sur pied une dynamique appréciée par de nombreux jeunes Librevillois. C'est dire que leurs démissions pourraient engendrer une cascade de départs. Ce qui, en année électorale, n'augure rien de bon pour l'US. Sur tout que, à les entendre, plusieurs cadres ne peuvent se prévaloir d'une expérience électorale en tant



... et Anges-Kevin Nzigou, deux des trois démissionnaires de l'US.

qu'anciens candidats à un quelconque scrutin.

Qu'à cela ne tienne, Elza-Ritcheulle Boukandou justifie son départ par la volonté de Jean de Dieu Moukagni-Iwangou de se maintenir coûte que coûte à la tête de l'US. "Nous proclamons notre attachement à la démocratie, mais nous pratiquons lamentablement l'exact opposé du credo démocrate. La crise née dans notre parti tient au fait que le président s'arc-boute à son poste", a-t-elle déploré. Tout compte fait, selon un politologue ayant requis l'anonymat, cette affaire est symptomatique, à plus d'un titre, du climat qui

prévaut dans bien des partis politiques du pays. À l'entendre, la remise en question des décisions des leaders, le débat contradictoire ne sont pas souvent bien perçus par de nombreux hiérarques et militants. Lesquels, selon lui, les assimilent à un crime de lèse-majesté. "Et très souvent, pour les fortes têtes, la sanction encourue est l'exclusion ou la démission. Nos formations politiques pâtissent d'un déficit de démocratie interne. Elza-Ritcheulle Boukandou, Anges-Kevin Nzigou et Nicolas Nguema viennent d'en faire l'amère expérience", a-t-il avancé.